

Numéro de rôle de la  
propriété : **5307** - - - Année d'imposition : \_\_\_\_\_Adresse de la  
propriété : \_\_\_\_\_Propriétaire(s)  
évalué(s) : \_\_\_\_\_Auteur(e) de la  
demande : \_\_\_\_\_Statut de  
l'auteur(e) de la  
demande : Propriétaire Locataire Conjointe/conjoint de l'auteur(e) de la demande admissible  
Autre (admissibilité à documenter)

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Documentation :**

Les demandes en application des articles 357 ou 358 de la *Loi de 2001 sur les municipalités* (la Loi) doivent comprendre des documents (preuves) suffisant pour appuyer la détermination de l'admissibilité. Les auteurs d'une demande doivent fournir tous les documents disponibles avec leur demande. Cependant, la municipalité se réserve le droit de demander d'autres renseignements. Le fait de remplir ou d'envoyer une demande ne permet pas d'établir l'admissibilité à toute forme ou à tout montant d'allégement.

**Date limite pour présenter une demande :**

À moins d'indication contraire, la date limite pour présenter une demande est **le dernier jour de février** de l'année suivant l'année d'imposition à l'égard de laquelle la demande s'applique.

**Catégorie 1 : Changements à l'état, à l'utilisation ou à la condition du bien visé**

Les auteurs d'une demande qui veulent un allégement par rapport à un changement à l'état, à l'utilisation, à la condition ou au statut fiscal du bien doivent identifier les changements admissibles sur lesquels la demande est fondée et indiquer la date de l'événement. Les demandes doivent uniquement avoir trait à des événements qui ont eu lieu **entre la date du dépôt du rôle d'évaluation de l'année d'imposition et le 31 décembre de l'année d'imposition.**

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_, l'événement suivant s'est produit.  
jj mm aaaa

Un événement a fait que le bien-fonds peut être placé dans une autre catégorie de biens qui est assujettie à un coefficient inférieur que celui qui était applicable avant la survenue de l'événement. [357 (1) a)]

Un événement a fait que le bien-fonds peut être placé dans l'une des sous-catégories de terrain vacant commercial, de terrain vacant industriel ou de bien-fonds excédentaire. [357 (1) b)]

Un événement a fait que le bien-fonds peut être admissible à une exonération d'impôts. [357 (1) c)]

Un bâtiment qui se trouvait sur le bien-fonds et qui était évalué aux fins d'imposition au moment du dépôt du rôle d'évaluation a été démoli ou détruit, notamment par un incendie. [357 (1) d) (i)]

## **Demande d'allégement des impôts fonciers – articles 357 et 358 de la *Loi de 2001 sur les municipalités***

Un bâtiment qui se trouvait sur le bien-fonds et qui était évalué aux fins d'imposition au moment du dépôt du rôle d'évaluation a subi des dommages, notamment à cause d'un incendie ou de travaux de démolition, de sorte qu'il est en grande partie inutilisable. [357 (1) d) (ii)]

Une unité mobile qui se trouvait sur le bien-fonds et qui était évaluée aux fins d'imposition au moment du dépôt du rôle d'évaluation a été retirée du bien-fonds. [357 (1) e)]

### **Catégorie 2 : Réparations ou rénovations majeures**

Les auteurs d'une demande qui veulent un allégement en raison de réparations et/ou de rénovations en cours et continues effectuées sur le bien-fonds doivent indiquer les dates de début et de fin des travaux. Cette période doit être d'au moins 90 jours consécutifs pendant l'année d'imposition. Dans les demandes, il faut aussi décrire l'utilisation aux fins habituelles du bien-fonds avant cette période.

des réparations et/ou des rénovations en cours et continues effectuées sur le bien-fonds ont empêché son utilisation aux fins habituelles durant au moins 90 jours consécutifs pendant l'année d'imposition.

Les réparations ou les rénovations ont débuté le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ et se sont poursuivies jusqu'au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_.  
jj mm aaaa jj mm aaaa

Immédiatement avant cette période, le bien-fonds était utilisé aux fins habituelles suivantes : \_\_\_\_\_

### **Catégorie 3 : Erreur grossière ou manifeste dans l'établissement du rôle d'évaluation, du rôle d'imposition ou le calcul des impôts, excluant les erreurs de jugement commises lors de l'évaluation du bien visé**

Les auteurs d'une demande qui veulent un allégement en raison d'erreurs grossières ou manifestes dans l'établissement du rôle d'évaluation, du rôle d'imposition ou du calcul des impôts doivent choisir l'une des catégories suivantes. Toute erreur prétendue dans cette catégorie est comprise comme étant une erreur soit de fait ou d'écriture, par exemple une faute de frappe ou une inversion de chiffres, mais non une erreur commise lors de l'évaluation du bien.

Des impôts excessifs ayant été prélevés pour l'année d'imposition ont découlé d'une erreur grossière ou manifeste dans le **calcul des impôts fonciers ou l'établissement du rôle d'imposition**. [357 (1) f)]

Des impôts excessifs ont découlé d'une erreur grossière ou manifeste dans **l'établissement du rôle d'évaluation** pour la ou les années d'imposition suivantes : \_\_\_\_\_ . [358 (1) a)]

(Il faut déposer les demandes entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 décembre de l'année; il est aussi possible de le faire au cours de chacune ou de l'une ou l'autre des deux années qui précèdent la date de la demande.)

Des impôts excessifs ont découlé d'une erreur grossière ou manifeste dans la préparation d'une **évaluation effectuée en application de l'article 33 ou 34 de la Loi sur l'évaluation foncière**. Pour l'évaluation ou les évaluations en date du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ relativement à l'année ou aux années d'imposition suivantes : \_\_\_\_\_ . [358 (1) b)]

(Date limite pour la présentation des demandes : le 31 décembre de la deuxième année qui suit celle au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée)

# Demande d'allégement des impôts fonciers – articles 357 et 358 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*

## Attestation

Je, \_\_\_\_\_, atteste que les renseignements dans le présent formulaire et la documentation qui l'accompagne sont véridiques, exacts et exhaustifs et que je suis admissible à l'allégement des impôts fonciers aux termes de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### Municipal Use Only

Received On:	Via:	Municipal Signature
--------------	------	---------------------